

**Arrêté prescrivant la mise à disposition du public  
d'une demande de permis de construire sur la  
Commune de DOLUS D'OLERON**

**Le Maire de la commune de DOLUS D'OLÉRON,**

*Vu* la demande de Permis de Construire n° PC 017 140 21X0016 déposée en Mairie de Dolus d'Oléron le 14 avril 2021 par Monsieur GABORIAU Christophe, concernant l'agrandissement d'un bâtiment agricole existant de 650 m<sup>2</sup>. Le projet intégrera des bureaux, des stockages et de nouvelles zones de travail afin de séparer la production d'huîtres et de moules. Les bassins existants seront couverts par une structure métallique non close à DOLUS D'OLERON;

*Vu* le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.121-24 et R 121-6;

**ARRETE**

**Article 1** : La demande susvisée sera mise à disposition du public du jeudi 03 juin 2021 au jeudi 17 juin 2021 inclus au service urbanisme et sur le site internet de la Mairie de Dolus d'Oléron : <http://ville-dolus-oleron.fr>

**Article 2** : Les observations pourront être transmises à l'adresse électronique suivante: [urba@dolusoleron.fr](mailto:urba@dolusoleron.fr) ou [mairie@dolusoleron.fr](mailto:mairie@dolusoleron.fr)

**Article 3** : Une copie du présent arrêté sera affichée huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie de DOLUS D'OLERON;

**Article 4** : Le Maire de la Commune de Dolus d'Oléron est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à DOLUS D'OLÉRON, le 21 mai 2021

Le Maire,  
Thibault BRECHKOFF

LE MAIRE CERTIFIE, sous sa  
RESPONSABILITÉ, le caractère  
EXÉCUTOIRE de cet acte :  
- Publié le : 21 mai 2021  
- Reçu par le représentant de  
L'ÉTAT le : 21 mai 2021

